



Services de l'approvisionnement et des contrats
30, rue Victoria
Gatineau (Québec) K1A 0M6

MODIFICATION DE LA DEMANDE DE PROPOSITION

Par la présente, la demande de proposition est modifiée; sauf indication contraire, toutes les autres modalités de la demande de proposition restent les mêmes.

N° de la modification :	Date de la modification :
5	5 septembre 2018
Bureau du directeur général des élections – [N° du dossier] :	
ECAT-RFP-18-0234	
Titre :	
Campagne d'information des électeurs pour la 43e élection générale – Divers articles promotionnels	
Date de clôture de la demande de proposition :	
18 septembre 2018 à 14 h (heure de Gatineau)	
DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – Prière d'adresser toute demande de renseignements à l'autorité contractante:	
Bureau du directeur général des élections Services de l'approvisionnement et des contrats 30, rue Victoria Gatineau (Québec) K1A 0M6 proposition-proposal@elections.ca	
À l'attention de :	N° de tél. :
Ashley Tran	819-939-1469

Partie 1. Interprétation

- 1.1** Élections Canada modifie par la présente et conformément à ce qui suit la demande de proposition concernant la Campagne d'information des électeurs pour la 43e élection générale – Divers articles promotionnels qui porte le numéro ECAT-RFP-18-0234 et est datée du 2 août 2018 (la « DP »). La présente modification fait partie intégrante de la DP.
- 1.2** Tous les mots et expressions définis dans la DP et employés dans la présente modification ont le sens qui leur a été donné dans la DP, à moins qu'ils ne soient définis autrement dans le présent document et sous réserve du contexte.

Partie 2. Questions et réponses

Les questions suivantes ont été posées en réponse à la DP et, par la présente, Élections Canada répond comme suit :

2.1 Question n° 9

Question

Critères d'évaluation obligatoires – O2 : Il est impossible de fournir des échantillons conformes à l'annexe A avant la date de clôture du 11 septembre, car bon nombre des produits ne sont pas en stock et sont plutôt fabriqués sur mesure. De plus, les spécifications ne comprennent pas le numéro de référence, entre autres, ce qui rend l'acquisition rapide d'un échantillon encore plus difficile.

Réponse

Le critère O2 de la partie 7 – Critères d'évaluation technique demeure tel quel. Veuillez consulter la réponse à la question n° 7, dans la modification 4.

2.2 Question n° 10

Question

Proposition technique : Les exigences ne sont pas claires dans la partie 7. Peut-on simplement fournir des images et les spécifications des produits?

Réponse

Veuillez consulter la réponse à la question n° 6, dans la modification 4.